

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00371 Numéro SIREN : 834 926 172 Nom ou dénomination : A & E TRANSPORTS
--

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2019 sous le numéro de dépôt 5963

Greffe du tribunal de commerce d'Evry



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 12/06/2019

Numéro de dépôt : 2019/5963

Déposant :

Nom/dénomination : A & E TRANSPORTS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 834 926 172

N° gestion : 2018 B 00371





Le : 12 JUIN 2019

Numéro: 5963

«SASU A & E TRANSPORTS»
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 2 000 Euros

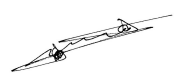
SIEGE SOCIAL : 14 Impasse Jean Anouilh
91 000 EVRY - Courcouzonnes
RCS : 834 926 172

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 29 Mai 2019

L'an deux mille dix neuf
 le 29 mai,

Le soussigné, Monsieur RACHID Soufiane né le 13/11/1986 à Casablanca (MAROC), demeurant 14 Impasse Jean Anouilh, 91000 EVRY agissant en qualité de Président et actionnaire unique de la SASU A & E TRANSPORTS, déclare statuer sur l'ordre du jour

R.S.



- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018
- Approbation de ces comptes et de ce rapport.
- Affectation des résultats.
- Quitus au gérant.
- Conventions visées par l'article L223-19 du Code de Commerce.
- Questions diverses.

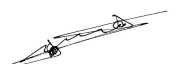
Puis il dépose sur le bureau, les documents suivants, qu'il met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des Statuts de la Société,
- Une copie de la lettre de convocation,
- Le rapport du Gérant,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion du gérant. La discussion s'engage alors sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

R.S.



PREMIERE RÉSOLUTION

L'associé et gérant unique, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018; tels qu'ils ont été présentés et qui font apparaître un Bénéfice net comptable de 9 425 Euros.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'actionnaire et président unique décide d'affecter ce résultat bénéficiaire de 9 425 Euros la manière suivante :

- RÉSERVE LÉGALE : 200
- REPORT A NOUVEAU : 9 225 Euros

L'associé et gérant, après lecture du rapport sur les Conventions visées par l'article L 223-19 du Code de Commerce, approuve en tant que de besoin les conventions visées au dit article telles qu'elles apparaissent dans ledit rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et de tout ce qui précède il a été dressé le présent procès - verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé et gérant unique.

MR RACHID Soufiane



R.S.



«SASU A & E TRANSPORTS»

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au Capital de 2 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 14 Impasse Jean Anouilh
91 000 EVRY - COURCOURONNES

RCS : 834 926 172

EXERCICE CLOS LE : 31 Décembre 2018

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

TROISIEME RÉSOLUTION :

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit 9 425 Euros (BÉNÉFICE) au poste suivant :

- RÉSERVE LÉGALE : 200 Euros
- REPORT A NOUVEAU : 9 225 Euros

ADOPTION

Cette résolution a été adoptée dans son intégralité par l'Assemblée Générale des Associés réunie le 29 Mai 2019.

Rouvière S. J. -

A.S.



1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SASU A & E TRANSPORTS**Néant * ☐Adresse de l'entreprise **14 Impasse Jean Anouilh 91000 EVRY - Courcouronnes**SIRET **8 3 4 9 2 6 1 7 2 0 0 0 1 8**Durée de l'exercice en nombre de mois* **12**Durée de l'exercice précédent* **12**

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8		Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 1 7	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010	012				
		014	016				
	Immobilisations corporelles*	028	030	1 582	173	1 409	
	Immobilisations financières* (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048	1 582	173	1 409	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052				
	Marchandises*	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	070	9 763		9 763	
		072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	3 574		3 574	
	Charges constatées d'avance*	092	094				
	Total II	096	098	13 337		13 337	
Total général (I + II)		110	112	14 920	173	14 747	
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		2 000			
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		9 425			
	Provisions réglementées	140					
Total I		142		11 425			
Provisions pour risques et charges Total II		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172	1 430	3 322			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III		176		3 322			
Total général (I + II + III)		180		14 747			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	1 582		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Pauli Sot-R.S.



②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SASU A & E TRANSPORTS** Néant * ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 31122018 Exercice N-1 clos le 31122017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210				
	Production vendue { biens services* }	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			217		218	27 630			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	27 630			
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stock (marchandises)*				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)				242	17 915			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243			244				
	Rémunérations du personnel*				250				
	Charges sociales				252				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements*				254	173			
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262	116		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)				264	18 204			
	I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	9 425		
	Produits financiers (III)				280				
	Produits exceptionnels (IV)				290				
	Charges financières (V)				294				
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300			
dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348							
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306					
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	9 425			
B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					312	9 425	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cpies-clis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	9 425	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexies A)	989		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)	138		Bassins urbains à dynamiser BUD (art. 44 sexdecies)	992		
Dont divers			Investissements outre-mer	344		Cyranee report en arrière du déficit	346		
ZFA (44. quaterdecies)		345	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655					
								350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1	352	0	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				Déficit col. 2	356			
	Déficits antérieurs reportables :*				dont imputés sur le résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1	370	0	372	
					Déficit col. 2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 (Notice BIC RS).

A.S.



③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2019

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A & E TRANSPORTS

Néant * ☐

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472	1 582	474		476	1 582			
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490		492	1 582	494		496	1 582			
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
		Immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562	173	564		566	173			
TOTAL		570		572	173	574		576	173			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
					Court terme *	Long terme						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)				579	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591					
TOTAL						596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

R.S.



④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septuies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU A & E TRANSPORTS

Néant * ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 899
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 318
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

A.S.



«SASU A & E TRANSPORTS»
SARL AU CAPITAL DE 2 000 EUROS

14 Impasse Jean Anouilh
91 000 EVRY - COURCOURONNES

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 dont le total du bilan est de **14 747 Euros** et du compte de résultat présenté sous forme de liste dont le total est de **27 630 Euros** et dégageant un BÉNÉFICE net de **9 425 Euros**

La présente annexe s'articule de la manière suivante :

- 1) ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE**
- 2) ETAT DES AMORTISSEMENTS**
- 3) ETAT DES PROVISIONS**
- 4) ETAT DES CREANCES ET DES DETTES**
- 5) ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR**
- 6) ETAT DES CHARGES A PAYER**
- 7) ETAT DES CHARGES ET PDTS CONSTATES D'AVANCE**

ANEXE-ELEMENT 1

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les Conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.



- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la nature de l'immobilisation et de la durée de vie prévue.

Aucun amortissement dérogatoire n'est comptabilisé, les amortissements fiscaux correspondant aux amortissements comptables.

ANNEXE-ELEMENT 5

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Clients	9 763 Euros
---------	-------------

ANNEXE-ELEMENT 6

ETAT DES CHARGES A PAYER

Autres dettes	3 322 Euros
---------------	-------------

ANNEXE-ELEMENT 7

ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

Charges constatées d'avance	Néant
-----------------------------	-------

